

N° 2023/018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 24 avril 2023

Par suite d'une convocation en date du 18 avril 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 24 avril 2023 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX, pour le début du Conseil Municipal à 19h36.

**Étaient présents :**

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme GAGNARD Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme NURY Cassandra
M. FLECHON Vincent	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. HERNANDEZ Guy	Mme VALLIER France
M. LECOMTE Marc	
M. LEFEBVRE Jacques	
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents avant donné procuration**

Mme CROS Christelle a donné procuration à M. CROS Samuel

Mme LEVEQUE Marie-José a donné procuration à Mme GIGON Christine

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.*

**DELIBERATION N° 018-24/04/2023**

**SECRETARE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.* ». Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, Madame GIGON Christine ayant proposé sa candidature, il vous est proposé de désigner Madame GIGON Christine pour assurer cette fonction.

Le Conseil Municipal après délibération à l'Unanimité :

- **Décide de nommer Madame GIGON Christine, Secrétaire de séance.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,  
Maire.



Christine GIGON,  
Secrétaire de séance